Hoerdt, le 18 octobre 2017

COMMUNE DE Hoerdt

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 OCTOBRE 2017 A LA MAIRIE A 20 HEURES

* * *

Date de la convocation : 11 octobre 2017 *transmise le : 11 octobre 2017*

Membres élus : 27 *en fonction : 26* *présents : 21*

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire de Hoerdt.

Membres présents :

Mesdames et Messieurs, Christiane WOLFHUGEL, Nadia STOLL, René WOLFHUGEL, Marie GEISSLER, Didier KLEIN, Yolande TAESCH, Roland SCHURR, Jacques KLUMB, Florence NOBLET, Doris PFLUMIO, Andrée FRITZ, Jacky WOLFF, Valérie MISCHLER, Laurent WAEFFLER, Caroline MAECHLING, Nathalie GRATHWOHL, Christiane SAEMANN, Claude RIEDINGER, Thierry RIEDINGER, Michèle RUDOLF, conseillers municipaux.

Membres absents excusés :

Monsieur Jean-Pierre HIRLEMANN qui donne procuration à Monsieur Didier KLEIN,
Monsieur Daniel MISCHLER qui donne procuration à Madame Florence NOBLET,
Monsieur Grégory GANTER qui donne procuration à Madame Yolande TAESCH,
Messieurs Emmanuel DOLLINGER, Maurice DONTENVILLE.

Membre absent non excusé :
/

* * *

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 septembre 2017.
3. Communications diverses.
4. Rapport des commissions municipales.
5. Attributions de subventions.
6. Déneigement : approbation de la convention de déneigement pour la période hivernale 2017/2018.
7. Baux ruraux : détermination des loyers.
8. Foncier : acquisition de parcelles.
9. CCBZ : rapport d'activités.
10. Décision modificative.
11. Divers.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h.

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Valérie MISCHLER est élu secrétaire de séance à l'unanimité et procède à la vérification des procurations et constate que le quorum est atteint.

2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 SEPTEMBRE 2017

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

3/ COMMUNICATIONS DIVERSES

15/09/2017	Monsieur Roland SCHURR a représenté la commune lors de l'Assemblée Générale de l'inter-Club Country du Grand Est.
20/09/2017	Monsieur le Maire a participé à la réception de clôture de fin de travaux au club-house de l4association Sportive de Hoerdt.
22/09/2017	Monsieur le Maire a rencontré la principale du collège Baldung-Grien Madame BUSY.
25/09/2017	Mesdames Christiane WOLFHUGEL et Nadia STOLL ont assisté à la cérémonie des 100 ans d'Habitat de Ill.
26/09/2017	Commission Communale des Impôts Directs.
27/09/2017	Réunion de travail concernant les estimations des dégâts de sangliers.
27/09/2017	Madame Nadia STOLL a participé à la rencontre intitulée « l'Habitat dans le Bas-Rhin, construisons ensemble l'avenir de nos territoires » organisée par le Conseil Départemental.
28/09/2017	Commission Jeunesse, Sports et Loisirs.
03/10/2017	Conseil d'Administration au collège Baldung-Grien.
04/10/2017	Monsieur Roland SCHURR a représenté la commune lors du Conseil d'Administration de la Société des Courses de STRASBOURG-HOERDT.
05/10/2017	Madame Nadia STOLL a assisté à la réunion organisée par Habitat de l'Ill concernant la prévention et le traitement social de l'impayé.
07/10/2017	Monsieur Le Maire a représenté la commune lors de l'exposition fruitière à l'espace « La Forêt » de Gries organisée par la Société des arboriculteurs de Gries et environs.
08/10/2017	Monsieur Le Maire a représenté la commune lors de l'exposition artisanale et culturelle organisée par l'association Hans Baldung Grien à l'espace W à Weyersheim.
09/10/2017	Madame Nadia STOLL a représenté la commune lors d'une réunion organisée à la Chambre du Commerce et de l'Industrie.
10/10/2017	Monsieur Roland SCHURR a représenté la commune lors du Conseil d'Administration du centre culturel de Hoerdt.
12 et 13/10/2017	Madame Nadia STOLL a assisté au congrès du CNAS à Auxerre.
13/10/2017	Elections du Conseil Municipal des Enfants.
13/10/2017	Monsieur Roland SCHURR a représenté la commune lors de l'Assemblée Générale du badminton à Brumath.

4/ RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Présentation des travaux des commissions municipales.

5/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

✧ Centre culturel – section théâtre

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au centre culturel – section théâtre pour un montant maximum de 600,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 octobre 2017,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention au centre culturel – section théâtre pour un montant maximum de 600,00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

✧ Centre culturel – centre de loisirs sans hébergement

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au centre culturel – centre de loisirs sans hébergement pour un montant de 2 146,00 €, correspondant à la participation de la commune aux frais de personnel.

Monsieur René WOLFHUGEL ne prend pas part au vote et quitte la salle du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 octobre 2017,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention au centre culturel – centre de loisirs sans hébergement pour un montant de 2 146,00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

✧ Centre culturel – centre de loisirs sans hébergement

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au centre culturel – centre de loisirs sans hébergement pour un montant de 1 208,30 €, correspondant à la participation de la commune au centre de loisirs sans hébergement qui a eu lieu au mois de juillet dernier.

Monsieur René WOLFHUGEL ne prend pas part au vote et quitte la salle du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 octobre 2017,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention au centre culturel – centre de loisirs sans hébergement pour un montant de 1 208,30 €.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

✧ Association sportive de Hoerdt

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Association Sportive de Hoerdt. pour un montant de 91,06 €, correspondant à la prise en charge de 20% des investissements.

Monsieur Roland SCHURR ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 octobre 2017,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention à l'Association Sportive de Hoerdt pour un montant de 91,06 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

✧ Comité de pilotage de la fête de l'asperge

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au comité de pilotage de la fête de l'asperge pour un montant de 363,00 €, correspondant aux droits de place.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 octobre 2017,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention au comité de pilotage de la fête de l'asperge pour un montant de 363,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

✧ Association Herrefasenacht

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'association Herrefasenacht pour un montant de 1 385,00 €, correspondant aux droits de place et à la prise en charge des prix d'excellence.

Monsieur René WOLFHUGEL ne prend pas part au vote et quitte la salle du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 octobre 2017,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention à l'association Herrefasenacht pour un montant de 1 385,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

✧ Association Herrefasenacht

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'association Herrefasenacht pour un montant de 3 000,00 €, à titre exceptionnel.

Monsieur René WOLFHUGEL ne prend pas part au vote et quitte la salle du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 octobre 2017,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention à l'association Herrefasenacht pour un montant de 3 000,00 €, à titre exceptionnel,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

✧ Centre culturel – section badminton – Ena bad

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au centre culturel – section badminton pour un montant de 270,00 € en contrepartie des 9 séances d'animation dans le cadre des nouvelles activités périscolaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 octobre 2017,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention au centre culturel – section badminton pour un montant de 270,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

6/ DENEIGEMENT : APPROBATION DE LA CONVENTION DE DENEIGEMENT POUR LA PERIODE HIVERNALE 2017/2018

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention pour le déneigement et le salage de la zone industrielle « Parc d'activités du Ried », de la micro zone d'activités « Birken » et du village pour la période hivernale 2017/2018, dans les mêmes termes que l'année dernière.

Celle-ci a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les trois prestataires interviendront pour renforcer les services techniques de la commune dans le cadre du plan de déneigement, au niveau de la zone industrielle « Parc d'activités du Ried », de la micro zone d'activités « Birken » et du village, si nécessaire.

La commune de Hoerdt s'engage à mettre à la disposition du prestataire :

- une lame de déneigement,
- un épandeur,
- le sel de déneigement nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le projet de convention pour la période hivernale 2017/2018, tel que proposé,

après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention pour le déneigement et le salage de la zone industrielle, de la micro zone d'activités et du village, telle que proposée,

Adopté à l'unanimité.

7/ BAUX RURAUX : DETERMINATION DES LOYERS

La loi de modernisation agricole du 27 juillet 2010 a institué un nouveau mode d'indexation des fermages : à compter de 2010, le fermage est calculé sur la base d'un indice national et non plus départemental.

Les modalités de calcul de l'indice changent et prennent en compte :

- l'évolution du revenu brut d'exploitation agricole national des cinq années précédentes,
- l'évolution du niveau général des prix qui correspond à l'évolution du prix intérieur brut de l'année antérieure.

L'indice des fermages connaît une baisse en 2017 de 3,02 %.

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer les tarifs des baux ruraux applicables à compter du 11 novembre 2017, de la manière suivante :

	2011 (euros) + 2,92 %	2012 (euros) + 2,67 %	2013 (euros) + 2,63 %	2014 (euros) + 1,52 %	2015 (euros) + 1,61 %	2016 (euros) - 0,42%	2017 (euros) - 3,02%	2017 (euros) avec charges (20%)
Krautgaerten et Rammelplatz (par are)	1,2003	1,2323	1,2647	1,2839	1,3046	1,2991	1,2599	1,5118
Halbteile (par are)	1,2003	1,2323	1,2647	1,2839	1,3046	1,2991	1,2599	1,5118
Terrains catégorie 1 (par are)	1,1189	1,1487	1,1789	1,1968	1,2161	1,2110	1,1744	1,4093
Terrains catégorie 2 (par are)	0,9570	0,9825	1,0083	1,0237	1,0402	1,0358	1,0045	1,2054
Terrains catégorie 3 (par are)	0,8432	0,8657	0,8885	0,9020	0,9165	0,9127	0,8851	1,0621
Terrains catégorie 4 (par are)	0,6813	0,6994	0,7178	0,7287	0,7404	0,7373	0,7150	0,8580

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la commission des finances du 17 octobre 2017,

après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les tarifs des baux ruraux, conformément au barème national par hectare et à l'actualisation annuelle déterminée par arrêté préfectoral, comme suit :

	En Euros 2017	En Euros 2017 avec charges (20%)
Krautgaerten et Rammelplatz (par are)	1,2599	1,5118
Halbteile (par are)	1,2599	1,5118
Terrains agricoles (par are)		
catégorie 1	1,1744	1,4093
catégorie 2	1,0045	1,2054
catégorie 3	0,8851	1,0621
catégorie 4	0,7150	0,8580

Adopté à l'unanimité.

8/ FONCIER : ACQUISITION DE PARCELLES

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'achat à l'euro symbolique de deux parcelles de terrains cadastrées section 4 n° 270, d'une superficie de 0,08 are et section 4 n° 273, d'une superficie de 0,10 are et de l'autoriser ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à signer l'acte d'achat à intervenir.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme du 30 mai 2017,

après en avoir délibéré,

DECIDE d'acheter les parcelles de terrains cadastrées :
section 4 n° 270 située sur le ban de la commune de Hoerdt d'une superficie de 0 are 08,
section 4 n° 273 située sur le ban de la commune de Hoerdt d'une superficie de 0 are 10,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à signer les actes de vente à intervenir.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

9/ RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CCBZ

Arrivée de Monsieur Jean-Pierre HIRLEMANN.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activités de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn au titre de l'année 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn, tel que proposé,

après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn, tel que proposé.

10/ DECISION MODIFICATIVE

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la présente décision modificative :

- section de fonctionnement – dépenses – compte - 66111-71 : + 4 500,00 €
- section de fonctionnement - dépenses imprévues compte - 022-01 : - 4 500,00 €

Nature	Section	Chapitre	Article	Fonction	Opération	Libellé	Montant
Dépenses	Fonctionnement	66	66111	71		Intérêts d'emprunt	+4 500,00
Dépenses	Fonctionnement		022	01		Dépenses imprévues	-4 500,00

Les crédits inscrits au budget primitif 2017 sont insuffisants, ces derniers ne prenant pas en compte l'avenant négocié dans la cadre de la renégociation d'un prêt par la commune intervenu cet été.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission des Finances du 17 octobre 2017,

après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative, telle que proposée.

Adopté à l'unanimité.

12/ DIVERS

- DIA

Monsieur le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption pour les immeubles suivants :

- 8 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
- 22 Petite rue
- 15 rue du Travail
- 24 rue d'Eckwersheim
- 4 domaine de la rose des sables
- Section 5 parcelle 71
- Section 10 parcelle 93B
- Section 48 parcelle 539
- Section 57 parcelle 314
- Section 57 parcelle 247

- Portes ouvertes à la bibliothèque

Les portes ouvertes de la bibliothèque qui ont eu lieu samedi 23 septembre ont rencontré un vif succès, avec une présence continue tout au long de l'après-midi.

Les nombreuses animations proposées ainsi que de la petite restauration ont bien fonctionnées.

Les portes ouvertes ont suscité de nombreuses adhésions.

Monsieur le Maire tient à remercier tous les acteurs qui ont participé aux portes ouvertes, notamment Madame Florence NOBLET, Monsieur Daniel MISCHLER et Madame Hélène SCHULZ.

- Ecole de musique

Monsieur le Maire indique que le contrat du directeur de l'école municipale de musique n'a pas été renouvelé pour 2017/2018, conformément à la réglementation en vigueur.

Il n'y a, en effet, aucun droit à renouvellement pour les agents contractuels, d'autant plus qu'un courrier en AR daté du 27 juin 2017 avait été adressé à Monsieur Laurent WILL lui indiquant que son contrat prenait fin au 30 septembre 2017.

Décision a été prise d'internaliser la gestion de l'école municipale de musique pour 2017/2018 et d'en confier la gestion aux services administratifs de la collectivité, plus particulièrement à Madame Sara HAUTECOEUR.

Madame Sara HAUTECOEUR, en charge du service culture communication, interviendra en qualité de référent. Il est par conséquent demandé de la contacter dès que de besoin, pour tout ce qui concerne l'école municipale de musique (inscription, désinscription, cours, absence, etc).

Madame Sara HAUTECOEUR est l'interlocuteur privilégié des professeurs de musique.

Monsieur le Maire ajoute que le projet d'établissement et pédagogique de l'école municipale de musique de Hoerdt se fera en pleine concertation avec les professeurs de musique.

Une réunion d'information, avec les parents d'élèves, aura lieu au centre culturel le vendredi 3 novembre prochain.

- Aménagement des Rieds

Monsieur le Maire indique qu'une étude complémentaire faune et flore a été sollicitée de la part de la DREAL, si bien que les travaux projetés vont très probablement être repoussés d'une année.

Afin de permettre tout de même la réalisation de quelques travaux l'hiver prochain, Monsieur le Maire a sollicité du SDEA la division du projet en deux parties comportant pour l'une les travaux ne nécessitant pas d'autorisation de type loi sur l'eau et pour l'autre ceux qui la nécessitent.

Monsieur le Maire ajoute que l'étude complémentaire sera financée à 100% par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

- Réhabilitation de l'ancienne brasserie A la Couronne

L'Avant-Projet Sommaire a été approuvé au mois de septembre dernier.

Après une visite sur site avec l'architecte et discussion avec le voisin, il a été convenu de modifier le projet quant aux bâtiments arrière de manière à ce que ces derniers n'aient pas d'impact sur les droits de vue du voisin.

Il est par conséquent proposé de scinder le bâtiment en deux bâtiments, dont l'un serait installé en limite séparative au fond de la parcelle permettant de disposer d'un jardin de forme carré exploitable.

Le local « poubelles » ouvert ainsi que la chambre froide seront installés immédiatement dans le prolongement de l'actuel bâti, avec un traitement des façades identique sur tout le long, de manière à créer une certaine unité architecturale de l'ensemble.

Monsieur Jacky WOLF attire l'attention de l'ensemble des conseillers municipaux sur le fait que des habillages bois sur un mur extérieur en guise de décoration vieillissent mal et propose, en conséquence, de prévoir la pose d'une haie fruitière en espalier sur le mur de la grange. Monsieur le Maire s'engage à solliciter l'avis de l'architecte.

La question du maintien ou non du vieux cerisier se pose, considérant que l'emplacement de ce dernier ne permet pas, en l'état, d'y implanter le bâtiment de stockage. Monsieur Laurent WAEFFLER propose de le conserver, tout en le mettant en valeur, par exemple au moyen d'un éclairage d'ambiance, en envisageant, éventuellement, de l'élaguer en partie basse.

- Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 14 novembre 2017 à 20 h.

- Commissions municipales

Commission Culture jeudi 19 octobre 2017 à 20 h.
Centre Communal d'Action Sociale mercredi 25 octobre 2017 à 20 h.
Commission Jeunesse lundi 6 novembre 2017 à 20 h.
Commission Urbanisme jeudi 9 novembre 2017 à 20 h.

Il est demandé d'adresser à l'avenir les invitations aux événements organisés par la commune par voie dématérialisée aux conseillers municipaux.

- Jumelage

Madame Caroline MAECHLING indique qu'une délégation de Büttelborn s'est rendu à Hoerdt le mois dernier.

Une réunion de travail a eu lieu qui a traité notamment du processus de jumelage entre les deux communes à venir. Büttelborn devrait être en mesure d'entériner le jumelage dès la fin de l'année afin de permettre le jumelage des deux communes à l'horizon du printemps 2018.

Elle ajoute qu'une délégation hoerdtoise de 23 personnes, dont des présidents d'associations locales, se rendra à Büttelborn le 20 octobre 2017 pour participer à la soirée française organisée par le comité allemand du partenariat.

- Trains Sncf

Monsieur le Maire s'engage à relancer la Région grand Est et la Sncf quant au fait que les trains du matin sont pleins et ne permettent pas toujours aux usagers de Hoerdt de prendre le train et/ou de circuler dans de bonnes conditions.

- Projet rénovation du centre culturel

Monsieur Jacques KLUMB demande que les études en vue de la rénovation et de la réhabilitation du centre culturel démarrent dès que possible.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de définir les besoins avant d'élaborer le cahier des charges et de lancer les consultations en vue de désigner un prestataire chargé de mener la réflexion et les études préalables.

- Panneautage

Le panneau d'entrée ville situé au Sud du village a été arraché, suite à un sinistre avec un automobiliste. Il devrait être remplacé dans les prochains jours.

- Prairie naturelle – parcours de santé Hoerdt Geudertheim

Monsieur Laurent WAEFFLER sollicite de la commune d'agir pour que la prairie qui jouxte le parcours de santé de Hoerdt Geudertheim soit préservée, au besoin en y apportant quelques aménagements, de manière à ce que l'exploitant agricole n'empiète plus sur le terrain.

- Parcours nature

Monsieur Laurent WAEFFLER indique que de nombreux panneaux ne sont plus en très bon état et qu'il y aurait lieu de les remplacer.

- Guide du routard Alsace du Nord

Distribution aux élus du guide du routard consacré à l'Alsace du Nord.

- Pôle santé

Les premières livraisons par Habitat de l'Ill ont déjà eu lieu.

La réception pour la commune est prévue le vendredi 3 novembre prochain.

- Manifestation Conseil Départemental

Le département a mis sur pied de nombreuses animations à destination des séniors, notamment, sous l'intitulé « vos oreilles ont la parole ».

Dans ce cadre, la maison de retraite La Solidarité proposera un spectacle lundi 23 octobre 2017 à 14 heures.

- Travaux rue de la Tour

Les travaux sur le réseau d'eau sont désormais terminés. Il reste la pose des réseaux secs et de l'éclairage public à effectuer avant que les travaux de voirie ne démarrent le lundi 23 octobre prochain pour une durée de 7 à 8 semaines.

- Calendrier des fêtes

Dimanche 15 octobre 2017 : Loto (Un espoir pour Gossi Gao).
Dimanche 22 octobre 2017 : Cochonnailles au centre culturel.
Dimanche 22 octobre 2017 : Courses Premium Tout trot.
Mercredi 25 octobre 2017 : Courses Premium Tout galop.
Jeudi 26 octobre 2017 : Don du sang.
Vendredi 27 octobre 2017 : Fleurissement.
Dimanche 29 octobre 2017 : Bourse numismatique.
Lundi 31 octobre 2017 : Disco Halloween.
Samedi 4 novembre 2017 : Théâtre (Oscar - Les Originoux).

Dimanche 5 novembre 2017 : Courses PMH Tout trot.
Dimanche 5 novembre 2017 : Fête de fin d'année du cyclo club.
Samedi 11 novembre 2017 : Cérémonie au monument aux morts.
Samedi 11 novembre 2017 : Remise des prix aux lauréats.
Samedi 11 novembre 2017 : Courses premium tout galop.

Fin de la séance à 22 heures 15.